

N°26-GD

Arrêté fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur par voie de promotion interne ouvert aux agents de catégorie C souhaitant exercer les fonctions de secrétaire général de mairie - Session 2026

Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2024-831 du 16 juillet 2024 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 8-1 du décret sus cité,

Vu l'arrêté n° 26-J du 2 février 2026 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur par voie de promotion interne ouvert aux agents de catégorie C souhaitant exercer les fonctions de secrétaire général de mairie - Session 2026,

Vu le rapport d'analyse des dossiers d'inscription établi par le Pôle Concours et examens du CDG31,

Arrête

Article 1 : Admission à concourir

La liste des candidats admis à participer à l'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur par voie de promotion interne ouvert aux agents de catégorie C souhaitant exercer les fonctions de secrétaire général de mairie, session 2026, est annexée au présent arrêté.

Cette liste compte 27 candidats admis à concourir sous réserve.

Article 2 : Admission sous réserve

Les candidats admis à concourir sous réserve de compléter leur dossier au plus tard le 21 octobre 2026, soit avant le début de la première épreuve et qui ne produiront pas les documents demandés, ne seront pas autorisés à participer à l'épreuve.

Article 3 : Conditions d'acheminement des correspondances

Le CDG31 ne saurait être rendu responsable de problèmes, retards éventuels, voire de non-réception des correspondances par voie dématérialisée ou postale. Il appartient au candidat qui choisit d'adresser des documents par voie postale de vérifier l'affranchissement. Tout envoi taxé est refusé.

Article 4 : Exécution de l'arrêté

Le Directeur Général des Services du CDG31 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07 (Tel. : 05 62 73 57 57 - greffe.ta-toulouse@juradm.fr), soit par courrier postal, soit par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Article 6 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la Préfecture de la Haute-Garonne au titre du contrôle de la légalité.
Il est en outre publié sur le site Internet du CDG31.

Fait à Labège,



La Présidente,
Sabine GEIL-GOMEZ

**Examen professionnel d'accès au grade de rédacteur par voie de promotion interne
ouvert aux agents de catégorie C souhaitant exercer les fonctions de secrétaire
général de mairie
Session 2026**

Liste des candidats admis à concourir sous réserve

Nom	Nom patronymique	Prénom	Autres prénoms
AMALLOU	BENTIR AMALLOU	Karima	
AZROMBAZ		Assina	
BOUSQUET		Laurence	Marie-Hélène
CASADEVALL		Emilie	Colette Michèle
CHAUFFOUR		Cindy	
CHOUIDEN		Crystelle	Corinne Marie-Christine
CUENOT		Laura	
DURAND		Christelle	Pascale
ESCOUFLAIRE	MAURIN	Véronique	
EZZAMZAMI		Chadia	
FAUX	FIORET	Jessica	Marie-Sylvette
FERRIE	CHARRIER	Ingrid	Amélie Marie
LEBOUCHET		Sandrine	Myriam
LEROY	MORAU	Fabienne	
MARTIN		Aurélie	
MIS	TALUT	Emilie	Marie-Pierre
MOLINIER		Jordane	Jeanne Françoise
PERDIGUIER		Mélina	
PERICOU-CAYERE		Virginie	Christelle
PEYRANNE		Fabien	Nicolas
PEYRATO		Sandrine	
REIGNIER		Isabelle	
SANAA		Aurélie	
SARDA		Laurent	
SEVERAC	THEPOT	Chrystel	Gisele Aline
STUDIANT		Katia	
TRANCHARD		Caroline	Marie-Jeanne

27 candidats admis à concourir sous réserve